

Chapitre 5

LES GRANDES ORIENTATIONS



CHAPITRE 5

LES GRANDES ORIENTATIONS

Le schéma d'aménagement est le document de référence de la MRC en matière de planification. Il permet d'établir les lignes directrices de l'organisation physique du territoire. Ce document est formulé et conçu de manière à faire ressortir une vision régionale du développement économique, social et environnemental.³⁹

La vision d'avenir du territoire détermine la cible à atteindre et la transmet pour mieux la partager et pour expliquer les étapes qui y conduisent. C'est en fait une image globale de ce que souhaite devenir une communauté au terme d'un horizon de planification qui a été préalablement retenu. Celle-ci guide l'organisation dans la gestion du changement souhaité.

Au Bas-Saint-Laurent, le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD), aujourd'hui appelé la Conférence régionale des ÉluEs, a adopté en avril 2000 un plan stratégique de développement pour l'horizon 2000-2015. La démarche du CRCD visait à faire du Bas-Saint-Laurent « une référence mondiale dans la protection et l'utilisation des ressources naturelles, et faire en sorte que la région soit reconnue pour son patrimoine naturel, sa vitalité culturelle et l'excellence de ses ressources humaines ».

À la même époque, le CLD Rimouski-Neigette adoptait le Plan d'action pour l'économie et l'emploi, le PALÉE, qui comportait un énoncé de vision de développement stratégique de la MRC de Rimouski-Neigette. Cet énoncé stipulait que « tout sera mis en œuvre d'ici 2010, pour consolider la vocation de notre territoire comme pôle institutionnel et de services de l'Est-du-Québec et pour consolider l'ensemble des entreprises qui œuvrent dans le secteur primaire ». On entend également « diversifier et accélérer le développement économique sur notre territoire en augmentant considérablement le nombre d'entreprises manufacturières et en prenant un virage marqué vers l'économie du savoir ». Les intervenants économiques veulent faire de la MRC le cœur de la technopole maritime du Québec avec un rayonnement international. L'énoncé englobe aussi la qualité de vie, car « tout sera mis en place pour assurer à tous ses citoyens la possibilité de prendre une part active dans la collectivité et pour y contrer la pauvreté. Les citoyens qui habitent les municipalités rurales et ceux qui choisiront de s'y établir retrouveront sur leur territoire une qualité de services et la possibilité d'y travailler convenablement. »

La MRC de Rimouski-Neigette s'inspire donc de ces énoncés pour mettre en œuvre une planification de l'aménagement du territoire qui s'appuie sur les principes du développement durable. En effet, le schéma d'aménagement révisé est le résultat d'une démarche concertée visant l'équilibre entre la prospérité économique, le respect de l'environnement et l'équité sociale.

³⁹ Plusieurs informations de cette section sont tirées des documents suivants :
- MAMSL, La prise de décision en urbanisme, www.mamsl.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_avan.htm
- Plan stratégique du CRCD, version électronique, www.bas-saint-laurent.org/crcd/plan2000.html ;
- PALÉE, plan d'action actualisé 2003-2005, CLD Rimouski-Neigette

La vision d'aménagement du territoire au schéma d'aménagement et de développement révisé est véhiculée par les grandes orientations. Elles ont été définies par le conseil des maires suite à une réflexion ayant été, entre autres, enrichie par les propos tenus lors des différentes tables sectorielles mises sur pied dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement de la MRC de Rimouski-Neigette.

Ces grandes orientations traduisent à la fois les principales préoccupations qui ont été identifiées lors du processus de révision ainsi que l'identification des champs d'intervention prioritaires pour la mise en œuvre dudit schéma d'aménagement. Les thèmes qui ont été abordés visent à obtenir l'adhésion du plus grand nombre possible de citoyens, d'intervenants et d'organismes sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.

Les grandes orientations sont associées à des problématiques qui généralement affectent l'ensemble du territoire. Les aspects plus spécifiques de ces problématiques ont quant à eux été traités à l'intérieur de chacun des chapitres concernés. Les grandes orientations correspondent à la représentation que l'on se fait du territoire de la MRC et servent de lignes directrices pour encadrer les efforts mis de l'avant en matière de gestion et de développement du territoire.

Signalons enfin que les grandes orientations qui ont été retenues sont supportées par des objectifs spécifiques. Ces objectifs ont été définis dans chacun des chapitres concernés et découlent de l'analyse de l'état de la situation.

En tout, on compte six grandes orientations associées aux grands thèmes suivants : *la gestion de l'urbanisation, le développement économique, la protection des ressources, la sauvegarde de l'environnement, la promotion du potentiel récréatif et enfin la mise en valeur des moyens de transport.*

5.1 LA GESTION DE L'URBANISATION

Constat global :	Le fait d'autoriser plusieurs usages à l'intérieur d'une même affectation peut conduire à certains conflits en ce qui a trait à l'occupation du territoire et, par conséquent, limite l'effet structurant que doit normalement établir les grandes affectations du territoire.
	Le développement diffus, notamment en ce qui a trait aux activités résidentielles, n'est pas nécessairement avantageux sur le plan fiscal pour les municipalités.
Grande orientation :	Favoriser la concentration des activités urbaines à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.

5.2 LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Constat global :	La MRC de Rimouski-Neigette a une structure économique assez peu diversifiée, reposant essentiellement sur le secteur tertiaire (notamment les services gouvernementaux).
	De ce fait, la région est dépendante et vulnérable face aux décisions prises à l'extérieur du territoire.
	L'industrie manufacturière est nettement sous représentée sur le territoire, et ce, malgré qu'on y exploite d'importantes ressources naturelles sur une base intensive.
Grande orientation :	Diversifier la structure économique sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.

5.3 LA PROTECTION DES RESSOURCES

Constat global :	La MRC de Rimouski-Neigette bénéficie de la présence d'importantes ressources naturelles (secteur primaire) telles la forêt et l'agriculture, mais que dans certains cas ces ressources peuvent être concurrencées par une utilisation conflictuelle du territoire.
Grande orientation :	Assurer la protection et la mise en valeur de nos ressources naturelles en favorisant une approche « multiresources ».

5.4 LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Constat global :	La sauvegarde de l'environnement représente une préoccupation de plus en plus importante au sein des débats publics.
	Malgré l'existence de certains problèmes spécifiques, le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette constitue un environnement de qualité.
	L'action préventive est préférable à une intervention réactive.
Grande orientation :	Assurer une gestion préventive et proactive quant à la protection de l'environnement sur le territoire de la MRC.

5.5 LA PROMOTION DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

Constat global :	On retrouve sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette un important potentiel récréotouristique qui n'est pas toujours exploité à sa juste valeur.
	Avec une campagne promotionnelle réalisée de concert avec les intervenants du milieu, les retombées économiques reliées au tourisme pourraient être significativement supérieures à ce qu'elles sont actuellement.
Grande orientation :	Renforcer et promouvoir le potentiel récréatif sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.

5.6 LA MISE EN VALEUR DES MOYENS DE TRANSPORT

Constat global :	Les infrastructures et équipements en transport constituent une importance stratégique à long terme pour le développement économique de la région.
	Certains équipements et infrastructures sont sous-utilisés (port de mer, aéroport et chemin de fer), alors que le réseau routier est dans certains cas utilisé au-delà de sa capacité.
	Il est important de préserver la sécurité et la fiabilité le long des principales infrastructures routières, notamment les routes 132, 232 et 234.
Grande orientation :	Tirer avantage de la position stratégique de la MRC en ce qui a trait aux infrastructures et équipements en transport.